Image not found or type unknown

Droit de visite chez le père

Par **mamour**, le **09/12/2014** à **14:00**

mon fils qui va avoir 13ans en mars ne veut plus voir son père et nous allons repasser au tribunal j'aimerais savoir si il sera obligé d'être présent lors de la confrontation et s'il sera possible que cela sera soit accepté de sa demande et j'ai demandé à mon avocat l'annulation des droits de visite comme il ne les exerce pas du tout mais mon dernier enfant veut le voir mais il n'a pas de moyen de locomotion donc moi je ne veux pas emmener l'enfant est ce que vous pensez que je devrais le faire car je le refuse, . Il n'a jamais payé de pension alimentaire comme cela était convenu lors du dernier jugement donc je perçois le soutien familial car sinon c'est 50 euros, il a arrêté de travailler enfin il n'assume en rien les enfants. Je veux le faire payer car pour moi quand on aime soit disant on fait le nécessaire pour venir les voir. Merci de votre aide .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés